



**CREATION DE S.A.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

LE CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE SAINT BARNABE, déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M ARTAK AVETISYAN , représentant de la société 4-A AAA SOCIETE EN FORMATION S.A. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe RESIDENCE LE VIEUX MOULIN 435 RUE JEAN QUEILLAU 13014 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la S.A. en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M ARTAK AVETISYAN	490	490 €
MME MARINE AVETISYAN	510	510 €
Nombre total d'actions :	1000	Total : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en cours de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)



**CREATION DE S.A.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

LE CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE SAINT BARNABE, déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M ARTAK AVETISYAN , représentant de la société 4-AAAA SOCIETE EN FORMATION S.A. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe RESIDENCE LE VIEUX MOULIN 435 RUE JEAN QUEILLAU 13014 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la S.A. en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M ARTAK AVETISYAN	490	490 €
MME MARINE AVETISYAN	510	510 €
Nombre total d'actions :	1000	Total : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en cours de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)





**CREATION DE S.A.
ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

LE CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MARSEILLE SAINT BARNABE, déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M ARTAK AVETISYAN , représentant de la société 4-AAAA SOCIETE EN FORMATION S.A. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe RESIDENCE LE VIEUX MOULIN 435 RUE JEAN QUEILLAU 13014 MARSEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la S.A. en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
M ARTAK AVETISYAN	490	490 €
MME MARINE AVETISYAN	510	510 €
Nombre total d'actions :	1000	Total : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en cours de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 août 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

